



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



**Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris**  
**Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62**  
**site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mail : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)**

## SECTION GUYANE

**Mail : [snpes-guyane@hotmail.fr](mailto:snpes-guyane@hotmail.fr)**

Monsieur le Directeur Inter-Régional Adjoint,

Votre visite sur notre département en ce début d'année pourrait être le signe d'une attention particulière de la DIR pour notre territoire. D'autant plus que votre visite succède à quelques jours près à celle de M. CHAULET.

On pourrait même oser espérer qu'enfin nous sommes entendus sur les problèmes que les personnels rencontrent dans l'exercice de leurs missions, sur nos manques de moyens et l'absence de structures nécessaires à la prise en charge des jeunes.

Heureusement les actes et les projets de la DIR pour la Guyane sont là pour nous rappeler rapidement la dure réalité.

M. MENJON, ce département vous le connaissez déjà; nous allons donc vous épargner un descriptif détaillé du territoire et de la situation de la PJJ, mais nous ne pouvons faire l'impasse sur des faits qui démontrent selon nous que nous bénéficions quand même d'un traitement bien particulier.

Quand nous réclamons depuis des années un hébergement public plus important, tel qu'un EPE ou le développement d'UEHDR, on nous répond par la création d'un CEF, qui est, nous aimons le rappeler, un lieu de privations de libertés.

Les jeunes Guyanais ne pourront donc toujours pas bénéficier d'un placement en foyer ou en famille d'accueil par manque de place, mais ils auront le choix entre le CEF ou le quartier mineur. Vous pouvez nous reprocher de schématiser ou de grossir le trait, mais c'est hélas la réalité : les jeunes guyanais qui peuvent bénéficier d'un placement en FA ou en foyer sont rares en comparaison du nombre de places qui seraient nécessaires.

Pourquoi investir 3 millions d'euros - au bas mot - dans ce type de structure qui s'adresse en plus à des profils bien particuliers - selon le cahier des charges - alors que nous n'avons pas les moyens de lutter en amont contre la réitération des actes ?

De même, depuis plusieurs années maintenant, nous avons une mission insertion sur l'UEMO de Cayenne et de Kourou. Ces missions devaient être une façon de répondre aux nécessités d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes restés à l'écart des schémas classiques de l'éducation. Elles devaient aussi démontrer par les chiffres la nécessité de construire au moins une UEAJ sur le territoire.

Or, aujourd'hui, on s'aperçoit que l'on se contente de ce fonctionnement qui a fait ses preuves, mais qui reste limité et qui dépend surtout de l'engagement des professionnels.

Rien n'est envisagé pour développer ce secteur pourtant crucial dans la réussite des jeunes.

Il y a quelques jours, M. CHAULET venait présenter la transition numérique et les progrès merveilleux que nous allions faire avec ces outils...

M. MENJON, nous n'avons même pas les ordinateurs adéquats susceptibles d'avoir des boîtes mails fonctionnelles pour tous ! Percevez vous le décalage ?

A cela, naturellement, s'ajoute des méthodes de management d'un autre âge. Le non respect du droit du travail est constant. On fait pression sur les contractuels, en leur rappelant que leur avenir dépend du renouvellement ou pas de leur contrat. On remet en doute la légalité des heures de récupération, et c'est au collègue de prouver qu'il est dans son droit. On décide qu'une note de CJ réclamée sur une période bien définie par un Juge d'Instruction doit comporter l'histoire familiale du jeune, et l'on bloque pendant 2 mois la note de l'agent. On bafoue les règles les plus élémentaires du droit du travail et on met fin à la période d'essai après le délai réglementaire. On profite d'être à 300KM de Cayenne pour laisser un RUE faire preuve d'autoritarisme avec ses personnels le laissant même décider qui des éducateurs aura le droit de se rendre aux audiences. On répond aux personnels qu'ils n'ont pas le droit au supplément familial, lorsque ceux ci répondent pleinement aux critères.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup d'autres, que nous avons déjà dénoncé, mais force est de constater que rien ne change.

On infantilise les agents, on contrôle, on rabaisse, on accuse, on divise et on laisse entendre que certaines équipes ne sont même pas en capacité de suivre des stagiaires ...

A Cayenne, on ne respecte même plus les engagements pris par le DIR en réunion devant les personnels sur le délai à respecter pour la réalisation des MJIE. Effectivement, lors de sa première visite, M. SIMON avait rappelé la nécessité d'utiliser les six mois pleins pour réaliser les MJIE, et cela en prenant en compte la date d'attribution ou en demandant une prorogation. Aujourd'hui, lorsqu'un magistrat se permet de préciser sur son ordonnance qu'une MJIE doit se faire sur six mois (en notifiant que le délai court à partir de la date d'attribution), on lui répond que ça ne sera pas appliqué. On se retrouve alors avec des MJIE à faire sur un mois ou un mois et demi. Et on ose encore nous dire que ce n'est pas la quantité qui compte mais la qualité du travail réalisé ? En parallèle, on charge les psychologues-volontaires ! - à 30 MJIE par listing, cela évite les mesures en attentes (car peu importe si un éducateur est en binôme ou pas, la mesure est attribuée, et on oublie aussi par la même occasion les 49 MJIE annuelles). Les psychologues sont devenus des experts de la MJIE, et peu importe le temps restant pour réaliser une investigation, le principal étant que l'attribution d'une MJIE accouche d'un rapport dans les délais.

Pour parfaire ce tableau, on gèle les postes d'assistante sociale. Effectivement, nous sommes tellement bien pourvus que l'on peut allègrement s'en passer et on ne remplace pas non plus les collègues en arrêt depuis un an ... Ce n'est pas très important puisque l'on demandera aux autres personnels de prendre en charge davantage de jeunes et d'augmenter leur GAME ...

Voilà en somme , Monsieur le Directeur Inter-Régional Adjoint, un tableau peu attrayant et non exhaustif de la PJJ sur le territoire. Désolé de ne pouvoir vous dire ce que vous aimeriez entendre mais la réalité est celle là . Et comme votre temps est précieux et que le notre aussi, nous ne souhaitons pas nous étaler davantage à presque 18h.

Si vous souhaitez débattre ou discuter des solutions, consacrez nous alors une journée ou même une après midi. Sachez juste que si la PJJ effectue encore ses missions ici, c'est seulement grâce à l'engagement des professionnels de terrain qui ont à coeur l'intérêt des jeunes dont ils ont le suivi.

Mais jusque quand pourront ils tenir ? Les arrêts de travail semblent déjà doucement s'accumuler .